



Arrêté du 25 janvier 1993

Arrêté relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Pays de la Loire complétant la liste nationale

J.O du 06/03/1993

Le ministre de l'agriculture et du développement rural, le ministre de l'environnement, le ministre de la santé et de l'action humanitaire et le secrétaire d'Etat à la mer,
Vu le livre II du code rural relatif à la protection de la nature, notamment ses articles L. 211-1 et L. 211-2;
Vu l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national;
Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature,

Arrêtent:

Article 1er.

Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur le territoire de la région Pays de la Loire, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces ci-après énumérées.

Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.

PTERIDOPHYTES

<i>Adiantum capillus-veneris</i> L.	Cheveu de Vénus.
<i>Anogramma leptophylla</i> (L.) Link	Anogramme à feuilles minces.
<i>Asplenium marinum</i> L.	Doradille marine.
<i>Asplenium septentrionale</i> (L.) Hoffm.	Doradille nordique.
<i>Equisetum X moorei</i> Newman	Prêle occidentale.
<i>Lycopodium clavatum</i> L.	Lycopode en massue.
<i>Ophioglossum lusitanicum</i> L.	Ophioglosse du Portugal.
<i>Thelypteris limbosperma</i> (All.) H.P. Fuchs	Fougère des montagnes.

PHANEROGAMES ANGIOSPERMES

1. Monocotylédones:

<i>Aceras anthropophorum</i> (L.) Aiton fil.	Aceras homme pendu.
<i>Allium ericetorum</i> L.	Ail des Landes.

En vigueur, version du 25 janvier 1993

JO du 6 mars 1993



Anthericum liliago L.	Phalangère à fleurs de lis.
Antinoria agrostidea (DC.) Parl.	Canche faux agrostis.
Blysmus compressus (L.) Panzer ex Link	Scirpe comprimé.
Calamagrostis canescens (Weber) Roth	Calamagrostis lancéolé.
Carex depauperata Curtis ex With.	Laîche appauvrie.
Carex lasiocarpa Ehrh.	Laîche filiforme.
Carex liparocarpos Gaudin	Laîche luisante.
Carex strigosa Hudson	Laîche maigre.
Catabrosa aquatica (L.) Beauv.	Catabrose aquatique.
Cephalanthera damasonium (Miller) Druce	Céphalanthère à grandes fleurs.
Cephalanthera longifolia (L.) Fritsch	Céphalanthère à feuilles en épée.
Cephalanthera rubra (L.) L.C.M. Richard	Céphalanthère rouge.
Coeloglossum viride (L.) Hartm.	Orchis vert.
Deschampsia media (Gouan) Roemer et Schultes	
	Canche moyenne.
Deschampsia setacea (Hudson) Hackel	Canche des marais.
Epipactis atrorubens (Hoffm.) Besser	Epipactis rouge sombre.
Epipactis microphylla (Ehrh.) Swartz	Epipactis à petites feuilles.
Epipactis muelleri Godfery	Epipactis de Muller.
Epipactis phyllanthes G.E.Sm.	Epipactis des dunes.
Epipactis purpurata Sm.	Epipactis pourpre.
Eriophorum latifolium L.	Linaigrette à larges feuilles.
Eriophorum vaginatum L.	Linaigrette vaginée.
Gladiolus illyricus Koch	Glaïeul d'Illyrie.
Gymnadenia odoratissima (L.) L.C.M. Richard	
	Orchis odorant.
Iris spuria L. ssp. maritima P. Fourn.	Iris bâtard.
Juncus anceps Laharpe	Jonc à deux faces.
Juncus squarrosus L.	Jonc raide.
Limodorum abortivum (L.) Swartz	Limodore abortive.
Maianthemum bifolium (L.) F.W. Schmidt	Maïanthème.
Milium vernale Bieb.	Millet printanier.
Muscari botryoides (L.) Miller	Muscari faux botryde.
Najas minor All.	Petite naïade.
Narcissus bulbocodium L.	Trompette de Méduse.
Narthecium ossifragum (L.) Hudson	Narthécie des marais.
Orchis laxiflora Lam. ssp. palustris (Jacq.) Bonnier et Layens	
	Orchis des marais.
Pancratium maritimum L.	Lis maritime.
Paris quadrifolia L.	Parisette.
Poa chaixii Vill.	Pâturin de Chaix.
Rhynchospora alba (L.) Vahl	Rhynchospore blanc.
Rhynchospora fusca (L.) Aiton fil.	Rhynchospore brun.
Romulea columnae Sébastiani et Mauri ssp. columnae	
	Romulée à petites fleurs.

En vigueur, version du 25 janvier 1993

JO du 6 mars 1993



Scirpus caespitosus L. ssp. germanicus (Palla) Broddeson	Scirpe cespiteux.
Scirpus triqueter L.	Scirpe triquètre.
Serapias cordigera L.	Sérapias en coeur.
Smilax aspera L.	Salsepareille.
Sparganium minimum Wallr.	Rubanier nain.
Stipa pennata L.	Plumet.
Triglochin palustris L.	Troscart des marais.
Zostera noltii Hornem.	Zostère naine.

2. Dicotylédones:

Aconitum napellus ssp. neomontanum (Wulfen) Gayer	Aconit napel.
Adenocarpus complicatus (L.) Gay	Adénocarpe.
Alyssum minus (L.) Rothm.	Alysson des champs.
Artemisia maritima L. ssp. maritima	Armoise maritime.
Aster linosyris (L.) Bernh.	Linosyris.
Bellardia trixago (L.) All.	Bellardie.
Campanula persicifolia L.	Campanule à feuilles de pêcher.
Cardamine amara L.	Cardamine amère.
Cardamine parviflora L.	Cardamine à petites fleurs.
Centaurium maritimum (L.) Fritsch	Petite centaurée maritime.
Cerastium dubium (Bast.) O. Schwarz	Céraiste douteux.
Ceratophyllum submersum L.	Cératophylle submergé.
Chamaecytisus supinus (L.) Link	Cytise couché.
Cistus salvifolius L.	Ciste à feuilles de sauge.
Cochlearia anglica L.	Cranson d'Angleterre.
Convolvulus lineatus L.	Liseron rayé.
Crepis suffreniana (DC.) Lloyd	Crépis de Suffren.
Daphne gnidium L.	Garou.
Echium asperrimum Lam.	Vipérine des Pyrénées.
Erica vagans L.	Bruyère vagabonde.
Erodium maritimum (L.) L'Hér.	Erodium maritime.
Euphorbia palustris L.	Euphorbe des marais.
Euphorbia seguierana Necker	Euphorbe de Séguier.
Exaculum pusillum (Lam.) Caruel	Cicendie naine.
Galium neglectum Le Gall ex Gren.	Gaillet négligé.
Genista pilosa L.	Genêt velu.
Gentiana cruciata L.	Gentiane croisette.
Gentiana pneumonanthe L.	Gentiane pneumonanthe.
Globularia punctata Lapeyr.	Globulaire commune.
Halimium alyssoides (Lam.) C. Koch	Hélianthème faux alysson.
Helianthemum apenninum (L.) Miller	Hélianthème de l'Apennin.
Helianthemum salicifolium L.	Hélianthème à feuilles de saule.
Hippuris vulgaris L.	Pesse d'eau.

En vigueur, version du 25 janvier 1993

JO du 6 mars 1993



Hornungia petraea (L.) Reichenb.	Hutchinsie des rochers.
Inula britannica L.	Inule d'Angleterre.
Isopyrum thalictroides L.	Isopyre faux pigamon.
Lathraea squamaria L.	Lathrée écailleuse.
Lathyrus palustris L.	Gesse des marais.
Lathyrus pannonicus (Jacq.) Garcke ssp. asphodeloides (Gouan) Bassler	Gesse blanche.
Limonium auriculae-ursifolium (Poiret) Druce	Statice à feuilles de Lychnis.
Limonium ovalifolium (Poiret) O. Kuntze ssp. gallicum Pignatti	Statice à feuilles ovales.
Linaria arenaria DC.	Linaire des sables.
Lupinus angustifolius L. ssp. reticulatus (Desv.) Coutinho	Lupin à feuilles étroites.
Lythrum borysthenicum (Schrank) Litv.	Pourpier d'eau du Dniepr.
Medicago marina L.	Luzerne marine.
Menyanthes trifoliata L.	Trèfle d'eau.
Myrica gale L.	Piment royal.
Nymphoides peltata (S.G. Gmelin) O. Kuntze	Faux nénuphar.
Ononis pusilla L.	Bugrane naine.
Ornithopus compressus L.	Ornithope comprimé.
Ornithopus pinnatus (Miller) Druce	Ornithope penné.
Otanthus maritimus (L.) Hoffmans. et Link	Diotis laineux.
Parnassia palustris L.	Parnassie des marais.
Pedicularis palustris L.	Pédiculaire des marais.
Pentaglottis sempervirens (L.) L.H. Bailey	Buglosse toujours vert.
Peucedanum gallicum Latourr.	Peucédan de France.
Peucedanum lancifolium Lange	Peucédan à feuilles en lanières.
Peucedanum officinale L.	Peucédan officinal.
Pinguicula lusitanica L.	Grassette du Portugal.
Pinguicula vulgaris L.	Grassette commune.
Plantago holosteam Scop.	Plantain caréné.
Polygonum bistorta L.	Renouée bistorte.
Polygonum maritimum L.	Renouée maritime.
Potentilla palustris (L.) Scop.	Comaret.
Potentilla supina L.	Potentille couchée.
Pulsatilla rubra Delarbre	Pulsatille rouge.
Pulsatilla vulgaris Miller	Anémone pulsatille.
Pyrola minor L.	Petite pirole.
Sagina nodosa (L.) Fenzl.	Sagine noueuse.
Salicornia pusilla J. Woods	Salicorne naine.
Scolymus hispanicus L.	Scolyme d'Espagne.
Scutellaria hastifolia L.	Scutellaire à feuilles hastées.
Selinum carvifolia (L.) L.	Sélin.
Serratula tinctoria L. ssp. seoanei (Willk.)	Lange Serratule de Galice.

En vigueur, version du 25 janvier 1993

JO du 6 mars 1993



Seseli annuum L. ssp. annuum.	Séséli annuel.
Seseli libanotis (L.) Koch ssp. libanotis	Libanotis.
Sibthorpia europaea L.	Sibthorpie d'Europe.
Silene portensis L.	Silène de Porto.
Silene vulgaris (Moench) Garcke ssp. maritima (With.) A. & D. Love	Silène à une seule fleur.
Silene vulgaris (Moench) Garcke ssp. thorei (Duf.) Chater & Walters	Silène de Thore.
Stellaria palustris Retz.	Stellaire des marais.
Tanacetum corymbosum (L.) Sm.	Marguerite en corymbes.
Teesdalia coronopifolia (J.P. Bergeret) Thellung	Téedalie corne de cerf.
Teucrium botrys L.	Germandrée botryde.
Thalictrum minus L. ssp. minus	Petit pigamon.
Thlaspi alliaceum L.	Tabouret alliacé.
Trifolium michelianum Savi	Trèfle de Micheli.
Utricularia minor L.	Petite utriculaire.
Vaccinium oxycoccos L.	Canneberge.
Vicia cassubica L.	Vesce de Poméranie.
Viola palustris L.	Violette des marais.
Xeranthemum cylindraceum Sibth. et M.	Xéranthème fétide.

Article 2.

Le directeur de la nature et des paysages, le directeur général de l'alimentation, le directeur de la pharmacie et du médicament et le directeur des pêches maritimes et des cultures marines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Le ministre de l'environnement, Pour le ministre et par délégation: Le directeur de la nature et des paysages, G. SIMON	Le ministre de l'agriculture et du développement rural, Pour le ministre et par délégation: Par empêchement du directeur général de l'alimentation: Le vétérinaire inspecteur en chef, G. BEDES	Le ministre de la santé et de l'action humanitaire, Pour le ministre et par délégation: Par empêchement du directeur de la pharmacie et du médicament: Le chef de service, J.-L. KEENE	Le secrétaire d'Etat à la mer, Pour le secrétaire d'Etat et par délégation: Le directeur des pêches maritimes et des cultures marines, C. BERNET
---	---	--	--